

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit
Le 29 mars à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (13):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gille DAVID –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Jean PRORIOL – Xavier LIOGIER –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCHOUSE –
M. Louis SIMONNET –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –
M. Mathieu GIRINON (ayant pouvoir en l'absence de M. Jean-Paul DEGACHE) –

Etaient absents excusés (13):

. les membres ci-après :

M. Jacque FAURE – M. Ludovic GIRE –
M. René PASCAL –
M. Éric PETIT –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE –

M. Bernard GALLOT – M. Robert CLEMENCON –
Mme Annick HERITIER – M. Pierre ASTOR –
M. Didier USSON – M. Jean-Paul DEGACHE –

—
Monsieur Luc JAMON a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2018.03.15****Objet : PERSONNEL – Modifications des horaires d’ouvertures de l’ISDND.****RAPPORT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2013, le SYMPTTOM assure l’accueil, la gestion et l’admission des déchets sur le site de l’Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gampalou à Monistrol sur Loire.

Face à la demande des collectivités adhérentes, des transporteurs et dans un souci de meilleure gestion, Monsieur le Président propose de modifier les horaires d’ouverture du site de l’ISDND comme suit :

Ouverture : Du lundi au vendredi : De 7 h 30 à 12 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00
Fermeture : samedi, dimanche et jours fériés.

Monsieur le Président invite le comité syndical à se prononcer en la matière.

Au regard de ce qui précède, le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l’unanimité sur 15 votants,

- **ACCEPTE**, la modification des horaires de l’ISDND de MONISTROL sur LOIRE, à compter du mardi 3 avril 2018.
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous documents administratifs (règlement intérieur du personnel, marchés, etc,...) et accomplir toute démarche utile à la réalisation des présentes dispositions.

-=-=-=-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré,

À MONISTROL sur LOIRE

Le 29 Mars 2018,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET